

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-143</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b><i>N° 2021-143</i></b>

---

## Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **Préambule :**

Pour mémoire, Bordeaux Métropole, dans le cadre de son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie voté au Conseil métropolitain du 7 juillet 2017, a défini trois grandes orientations stratégiques identifiées comme pertinentes pour structurer l'action de la Métropole, au regard des objectifs à atteindre pour assurer le développement durable de son territoire :

- Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050
- Protéger et mieux valoriser les 50% d'espaces naturels et agricoles
- Instaurer une solidarité durable comme fondement d'un bien-être partagé.

Ces orientations stratégiques constituent le socle de l'engagement de la collectivité.

Au-delà de ces trois orientations, le statut et le rôle de la métropole sont également explicités : Bordeaux Métropole, à la fois « chef d'orchestre » et animatrice, doit pouvoir décrypter la complexité, faciliter et catalyser les initiatives, garantir l'équité territoriale, mobiliser les acteurs extérieurs. Elle doit être garante de l'implication de tous les acteurs, nécessaire à la réussite des transitions énergétique et écologique.

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, doivent être renforcés, voire développés pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

A cet effet, vous trouverez ci-après une présentation des associations partenaires en 2021 au regard de l'intérêt métropolitain qu'elles présentent pour l'accompagnement des actions inscrites dans nos objectifs déclinés dans nos instances et qui s'inscrivent dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie :

### **PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS**

## ETU RECUP

Etu'Récup - la Ressourcerie du Campus contribue à la diminution des déchets générés par les étudiants sur le campus universitaire et les villes voisines : Bordeaux, Talence, Pessac et Gradignan. Elle permet également de sensibiliser en vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi Grenelle 1, mais également de Bordeaux Métropole qui, pour mémoire, avait signé en 2011, un accord cadre de partenariat avec l'ADEME visant la réalisation d'un Programme local de prévention des déchets sur 5 ans, ainsi que plus récemment celui dans le cadre du Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage. La Ressourcerie Etu'Récup permet de réduire la quantité de déchets présentés à la collecte du service public et notamment celle détournée de l'incinération. Elle permet également de sensibiliser le grand public aux actions et gestes de prévention et promouvoir des modes de consommation responsable.

En 2021, l'association animera des ateliers dédiés à la lutte contre l'obsolescence programmée, notamment sur le site de la maison écocitoyenne, quai Richelieu.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 3 000 € en 2019 et en 2020.

Budget prévisionnel de l'action	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
3 700 €	3 000 €	81.08 %

## CREPAQ

La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des quatre thématiques prioritaires du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD).

Le plan d'action, coconstruit avec les 150 membres du CCGAD, comprend ainsi une action pilote consistant à augmenter la présence des frigos solidaires sur le territoire métropolitain. Ce type d'action permet en effet d'agir de manière concrète sur la réduction du gaspillage alimentaire en captant les surplus alimentaires des citoyens, restaurateurs, commerçants et des cantines scolaires, en les mettant à disposition des habitants du quartier et en diminuant ainsi les quantités de biodéchets dans les conteneurs. Ce dispositif permet de sensibiliser en permanence au gaspillage alimentaire et de créer un point de rencontre autour de l'alimentation renforçant la mixité et le lien social.

Le CREPAQ a installé le premier « Frigo Zéro Gaspi » sur Bordeaux Métropole en 2018, composé d'un réfrigérateur professionnel et d'un espace garde-manger. Un service d'entretien et de suivi quotidien permet d'en assurer la bonne gestion, renforcée par le relais d'information qu'assurent les réseaux sociaux.

er

Les résultats sont déjà encourageants : 100kg de gaspillage alimentaire évité le 1<sup>er</sup> mois de mise en service suite à l'analyse des documents de suivi (pondération de 15% possible), et 117 dépôts de produits alimentaires ont été répertoriés.

Le projet de l'année 2021 vise à poursuivre l'opération « Frigo Zéro Gaspi Métropolitain » en installant 3 nouveaux Frigos Zéro Gaspi sur Bordeaux Métropole et en travaillant à leur essaimage sur le territoire. Des partenariats sont développés avec des collectivités et des associations afin de déterminer les emplacements les plus appropriés à cette démarche.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 4 350 € en 2019 et en 2020.

Budget prévisionnel de l'action	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
14 350 €	6 000 €	41.81 %

### LES RECYCLETTES – Recup Bokashi Aquitaine

L'association Les Recyclettes sensibilise aux enjeux environnementaux de la mobilité, de la récupération des déchets et du surcyclage, ainsi que de l'agriculture urbaine comme rurale. Elle promeut la mobilité douce et de solutions du dernier kilomètre à travers l'usage de moyens de transport décarbonés et la pédagogie auprès de publics jeunes et moins jeunes.

En 2021, l'association poursuit le projet Récup' lancé en février 2019. Pour ce faire, elle mettra à l'instar de l'année dernière, à disposition des ménages des composteurs de type Bokashi fonctionnant avec l'utilisation de micro-organismes efficaces, en assurera le ramassage en vélo électrique et acheminera les déchets organiques récupérés aux maraichers partenaires qui l'utiliseront pour leur production de fruits et légumes.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 4 000 € en 2020.

Budget prévisionnel global	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
129 385 €	4 000 €	3,09%

### VRAC

Cette association est membre actif du CCGAD, Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole, adopté au conseil métropolitain du 19 mai 2017. En 2021, elle prévoit l'accompagnement de 5 groupes d'habitants issus de 5 quartiers parmi les plus défavorisés de Bordeaux Métropole vers des changements individuels et collectifs de pratiques alimentaires. Cette action entre pleinement dans le plan d'action du CCGAD et s'articulera avec le super défi alimentation.

Budget prévisionnel de l'action	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
139 617 €	5 000 €	3,58%

### GALAS - Groupement des acteurs locaux de l'alimentation solidaire

En mai 2019 a été créé le GALAS « Groupement des Acteurs Locaux de l'Alimentation Solidaire »

L'association GALAS vise à structurer une solidarité et une coopération opérationnelle entre acteurs publics et privés de l'aide alimentaire afin de renforcer les possibilités d'action de chacun et d'améliorer la qualité des services délivrés.

Le projet 2021 de Galas : mise en place d'une coopération durable autour de l'alimentation solidaire : le projet vise à concrétiser les pistes d'action en vue de structurer le réseau d'épicerie sociale et solidaires et apparentés

Actuellement les adhérents du GALAS, les participants au groupe de travail, et les partenaires locaux se situent en Gironde, dont une majeure partie dans la métropole bordelaise et une autre partie dans le nord et l'est du département.

Au stade actuel, qui est celui d'une association naissante, la recherche de l'efficacité et de la production de résultat prime sur l'expansion. La proximité est un facteur de réussite de la coopération envisagée.

Cela étant, le GALAS n'empêche pas une structure d'aide alimentaire hors département de le rejoindre et des partenariats peuvent être construits notamment avec des producteurs ou des groupements de producteurs régionaux.

<b>Budget prévisionnel de l'action</b>	<b>Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole</b>	<b>%</b>
28 833 €	7 000 €	24,27 %

### **TERRE D'ADELES – Association pour le développement d'échanges locaux équitables et solidaires**

Terre d'ADELES a pour objet de promouvoir la production et la consommation écologiquement responsables. Grâce aux modes de consommation qu'elle anime, elle rend accessible une offre alimentaire locale, le plus souvent certifiée Bio. Elle relie, en AMAP, 350 familles à 20 producteurs. Via le jardin d'ADELES, éco lieu à Pessac de 2.3 hectares, dédié à l'agro-écologie, le jardinage naturel et la permaculture, elle les relie également à la terre qu'elle souhaite pour tous nourricière.

Projet 2021 : poursuivre l'animation du jardin d'ADELES et de la démarche 0 déchet 0 gaspillage, qui mobilise les citoyens sur les enjeux d'alimentation saine et durable et d'économie circulaire.

Ces actions seront attachées au défi ZZ. L'association aide à la mobilisation et l'animation de ce défi.

Elle participe en outre activement aux travaux du CCGAD métropolitain.

<b>Budget prévisionnel de l'action</b>	<b>Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole</b>	<b>%</b>
7 000 €	7 000 €	100%

### **LES AMIS DE SOLEVENT**

L'association les Amis de Solevent a pour objet : Agir dans la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique

En 2021, leurs actions conduiront à rapprocher les individus autour des questions liées à la transition énergétique citoyenne. Elles seront donc beaucoup plus ciblées, notamment sur le public des écoles nouvellement équipées de centrales photovoltaïques citoyennes (Sembat, Gambetta à Bègles) et leurs riverains, ou dans des actions de sensibilisation de la population aux enjeux de la transition énergétique, tout en mettant en avant des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.

<b>Budget prévisionnel de l'action</b>	<b>Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole</b>	<b>%</b>
2 400 €	2 000 €	83,33 %

## MODALITÉS DE VERSEMENT DE CHAQUE SUBVENTION

Vous trouverez ci-après listées les associations engagées et au regard de chacune d'entre elles, le montant de la subvention accordée et les modalités de versement.

Ce tableau précise en outre les acomptes provisionnels ayant fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021, conformément à la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 prise afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole.

Le solde restant à verser le sera sur présentation des bilans d'activité et financier réalisés.

<b>ASSOCIATION S</b>	<b>Montant global de la subvention</b>	<b>Acomptes provisionnels versés (délibération 2020-511 du CM du 18/12/20)</b>	<b>Seconds acomptes versés à l'adoption de la présente délibération</b>	<b>Solde restant à verser</b>
CREPAQ	6 000 €	3 000 €	1 200 €	1 800 €
ETU RECUP	3 000 €	2 000 €	0	1 000 €
LES RECYCLETTES	4 000 €	2 000 €	800 €	1 200 €
VRAC	5 000 €	2 500 €	1 000 €	1 500 €
GALAS	7 000 €	3 500 €	1 400 €	2 100 €
TERRES D'ADELES	7 000 €	3 500 €	1 400 €	2 100 €
SOLEVENT	2 000 €	1 000 €	400 €	600 €
<b>TOTAUX</b>	<b>34 000 €</b>	<b>17 500 €</b>	<b>6 200 €</b>	<b>10 300 €</b>

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

**VU** le rapport en bureau n° 30815 du 11 février 2016 présentant la nouvelle stratégie « haute qualité de vie » intégrant les enjeux de la transition écologique, énergétique et du développement durable,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2017-345 du 19 mai 2017 approuvant la signature de l'accord cadre du contrat local de santé métropolitain,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)-Décision-Autorisation,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et sensibilisation des habitants.

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer aux associations mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ces subventions,

**Article 3** : Les dépenses relatives au règlement de ces subventions représentant un montant total de 34 000 € sont imputées au chapitre 65 article 65748 de l'exercice 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MARS 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MARS 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--